



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **lundi 10 janvier 2022**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

À noter : pour donner suite aux nouvelles directives de la santé publique due à la propagation de la Covid-19 la séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule à huis clos et la séance est enregistrée pour le public.

Mesdames : Véronique Lemire
Linda Pomerleau
Claude Cardinal
Josée Prévost

Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Lise Dénomme, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6886-01-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
 - 4.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021- 19H
 - 4.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021- 19H30
5. Comptes à payer pour décembre 2021
6. Rapport des travaux publics
 - 6.1 Bucket à neige
7. Rapport de la DG
 - 7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet rétablissement chemin des Bouleaux.
 - 7.b Suivi – Subvention dans le programme RÉCIM – Réfection du garage municipal
8. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - a. Suivi - Fête d'hiver au village – « Dragon des neiges »
 - 8.1 Concours Château de glace
 - 8.2 Lettre de présentation « Fête d'hiver au village »
 - 8.3 Budget détaillé de la Fête d'hiver au village
9. Rapport de la mairesse
10. Rapport des élus
11. Résolution – Signature conseiller.ère à la caisse populaire

12. Résolution – Entente de service relative à l'acquisition d'un système de production d'air respirable avec la RISIT
 - 12.1 Installation du compresseur
13. Résolution – Programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU)
14. Bibliothèque municipale – Don 2022
15. Résolution – Emploi Québec pour 2022
16. Soumission – Hamster/Logitem table pour salle du conseil
17. Entreposage – Tables et chaises
18. Affaires nouvelles
 - a. Suivi – Concours décoration de Noël
 - b. Fonds élection – ADMQ
 - c. Transport adapté
 - d. Mai mois de l'arbre
 - e. Entretien du bureau
19. Correspondances
 - 19.1 Lettre à SNC Lavalin Stavibel – Monsieur Jacques St-Arnault
20. Prochaine séance le 7 février 2022
21. Période de questions
22. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale reçue du public.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION # 6887-01-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 tel que rédigé.

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 – 19H

RÉSOLUTION # 6888-01-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 tel que rédigé.

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 – 19H30

RÉSOLUTION # 6889-01-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 tel que rédigé.

5. COMPTES À PAYER POUR DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION # 6890-01-22

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée; (24 734,36\$ et 19 973,12 \$) pour un total de 44 707,48 \$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Shawn Robillard, inspecteur municipal fait un bref résumé des travaux accomplis durant le mois de décembre 2021.

1. Yves Bourassa, conseiller demande à Shaun où est rendu la demande d'installation du moteur pour la porte du garage municipal.

Shaun Robillard l'informe qu'il a appelé la compagnie Pro-Portes à Rouyn Noranda et que pour le moment l'attente est de 3 à 4 semaines avant qu'ils puissent nous fournir une date pour faire l'installation.

2. Yves Bourassa demande où sont rendues les démarches pour une dégeleuse de ponceau.

Shawn Robillard l'informe que dans le moment nous avons seulement la soumission de Métal Marquis de La Sarre au coût de 6 500 \$ avant taxes. Franco Welding s'est retiré de ce dossier étant donné qu'il est trop occupé présentement.

Claude Cardinal, conseillère mentionne qu'Équipement cardinal devrait être approché pour une soumission et de vérifier avec Métal Marquis de La Sarre à savoir si la soumission est toujours valable.

3. Cabane/abris des joueurs à la patinoire les directives seront affichées selon la dernière mise à jour des recommandations de la santé publique (maximum de 4 personnes ou une bulle familiale, désinfection des mains, masque obligatoire, et interdiction de se rassembler pour un goûter).

6.1 BUCKET À NEIGE

RÉSOLUTION # 6891-01-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement de faire l'achat du couteau de remplacement pour le bucket à neige au coût de 440 \$ + taxes.

6.2 BORNE-FONTAINE

Après vérification avec monsieur Yves Marcoux, technicien en eau potable il est entendu que les bornes-fontaines du village seront déneigées tout autour comme convenu sans risque de les faire geler.

7. RAPPORT DE LA DG

7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement (ponceau sur chemin des Bouleaux)

Lise Dénoimé, informe les membres du conseil qu'un suivi a été fait auprès du ministère de la Sécurité publique à savoir où est rendue l'étude du chemin des Bouleaux. Mais aucune réponse n'a été reçue du ministère de la Santé publique pour l'instant. À suivre.

7.b Suivi – Subvention au programme RÉCIM – Réfection du garage municipal

Lise Dénoimé informe les membres qu'une demande a été envoyée au programme RÉCIM pour avoir une mise à jour sur le dossier « Réfection du garage municipal » et qu'elle est en attente d'une réponse. À suivre.

7.c Dossiers en cours au bureau en général

Lise Dénoimé informe les membres un peu du déroulement 2022 au bureau, fermeture d'année, répondre aux demandes des comptables en progrès pour cette

année est de se mettre en règle avec la CNESST avec l'assistance de monsieur Guy Robert, Conseiller en santé et sécurité au travail de la MRCT, plus suivi des dossiers en cours de 2021.

8. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT - SUIVI - FÊTE D'HIVER AU VILLAGE « DRAGON DES NEIGES »

a. Défi château de neige

Josée Germain explique qu'un défi château de neige a été lancé par Loisirs et Sport de l'Abitibi-Témiscamingue et que l'idée pouvait être jumelée avec notre fête d'hiver au village qui est au programme pour le 27 février 2022. Le défi est en cours du 10 janvier 2022 au 14 mars 2022 et certains prix sont disponibles à la fin du défi. On peut s'inscrire comme municipalité et on pourrait faire participer la population avant le 27 février et faire les dernières retouches du projet lors de cette activité hivernale.

Les membres trouvent l'idée intéressante et décident de faire parti du défi château de neige pour l'année 2022.

B. Lettre de présentation pour demande de commandite de la « Fête d'hiver au village » à la Caisse populaire du Témiscamingue

Les membres prennent connaissance de la lettre de présentation pour faire demande de commandite auprès de la caisse populaire du Témiscamingue quelques corrections sont apportées.

c. Budget détaillé pour demande de commandite de la « Fête d'hiver au village » à la Caisse populaire du Témiscamingue.

Après discussion auprès des membres il est entendu que la fête d'hiver au village se déroulera comme suit :

1. L'activité aura lieu de 11h à 16h
2. Productions du Raccourci présentation « Le dragon des neiges » durée d'une heure dans le sentier écologique.
3. Défi château de neige
4. Glissade sur le terrain de la patinoire
5. Patinage libre
6. Raquettes, ski de fond sur les pistes de Skidelec
7. Balade de chiens en traîneaux
8. Balade de chevaux et calèche (à confirmer)
9. Feu de camp avec possibilité de s'asseoir autour du feu
10. Chocolat chaud sur place.

9. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Lyne Ash nous informe que lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2021 de la MRCT :

1. Il a été question de la nomination de monsieur Guy Robert au poste permanent de conseiller en santé et sécurité au travail.
2. Nomination de Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord comme préfet suppléant.
3. Programme des fonds de régions et ruralité qui offrira 2 dépôts de projet en 2022 à des dates différentes.
4. De la pénurie de logements au Témiscamingue, la MRC du Témiscamingue en fait une priorité à son programme pour 2022.
5. À l'automne 2019, il y avait eu un échange d'un groupe de représentants de la France qui était venue faire un séjour exploratoire au Témiscamingue pour comprendre la dynamique des petites communautés en milieu rural. Cette année

en 2022 se serait à nous Témiscamiens.nes à faire un échange dans leur pays en France. À suivre.

10. RAPPORT DES ÉLUS

Claude Cardinal, conseillère informe les membres que Guylaine Lampron l'a informé que la maison Darveau semble avoir de sérieux acheteurs, mais qu'ils ont une vue de vouloir faire revivre la maison Darveau comme il se doit.

Claude Cardinal, informe les membres que si les acheteurs potentiels se désistent, elle serait intéressée à discuter avec l'agent d'immeuble d'un éventuel projet de développement économique en lien avec la maison Darveau de Nédélec.

11. RÉOLUTION – SIGNATURE CONSEILLER.ÈRE À LA CAISSE POPULAIRE

RÉSOLUTION # 6892-01-22

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec autorise Josée Prévost, conseillère à signer les effets bancaires et à obtenir tous les renseignements nécessaires pour le bon fonctionnement de l'entreprise ci-dessus mentionné.

Il est proposé par Claude Cardinal
appuyé par Michel Ayotte,
et résolu unanimement

QU'UN nombre de 2 signatures soient requises pour effectuer toutes les opérations au folio 270053.

12. RÉOLUTION – ENTENTE DE SERVICE RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION D'AIR RESPIRABLE AVEC LA RISIT.

RÉSOLUTION 6893-01-22

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE Nédélec se joint à l'entente de service relative à l'acquisition et à la fourniture de services d'un système de production d'air respirable pour les services incendie au coût de 1 826 \$ (payable une fois, conditionnel à ce que toutes les municipalités se joignent à ladite entente) pour l'achat du compresseur. Par la suite les coûts seront de 150 \$ par année pour l'entretien dudit compresseur.

Il est proposé par Yves Bourassa,
appuyé par Véronique Lemire
et résolu unanimement

13. RÉOLUTION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (PRIMEAU)

RÉSOLUTION 6894-01-22

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui s'applique à ce programme;

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux Volet 1.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux volet 1.1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

14. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DON 2022

RÉSOLUTION 6895-01-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement de don de 500 \$ à la bibliothèque municipale pour l'année 2022.

15. RÉOLUTION – EMPLOI QUÉBEC – ÉTUDIANT ÉTÉ 2022

RÉSOLUTION # 6896-01-22

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement de placer une demande d'aide financière auprès d'emploi Québec pour l'embauche d'un étudiant à l'été 2022 pour assister les travailleurs de la voirie. Le taux horaire a été convenu à 15 \$/h pour une semaine de travail de 35 heures.

16. SOUMISSION – Hamster/Logitem

RÉSOLUTION # 6897-01-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, et résolu majoritairement d'accepter la soumission de Hamster/Logitem au montant de 1 463.70 \$ plus taxes pour l'achat de 2 tables pour la salle du conseil. Cette soumission comprend le transport ainsi que l'installation.

Claude Cardinal, conseillère est en désaccord.

17. ENTREPOSAGE DES TABLES ET CHAISES

RÉSOLUTION # 6898-01-22

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Claude Cardinal, et résolu unanimement de faire l'achat d'un conteneur de 40' pour faire l'entreposage des chaises et tables jusqu'à ce que le centre des Loisirs soit reconstruit.

18. AFFAIRES NOUVELLES

A. SUIVI – CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

Josée Germain annonce aux membres que le gagnant d'une carte cadeau de 25 \$ du concours décoration de Noël est monsieur Dominique Jutras et madame Patricia Barrette avec le plus de vote sur notre page Facebook. Pour une première année, le concours a très bien fonctionné, en conclusion il est décidé que l'an prochain il y aura une suite à cette belle activité.

B. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

RÉSOLUTION # 6899-01-22

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 6899-01-22, la Municipalité de Nédélec a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 7 000 \$;

En conséquence,
il est proposé par Linda Pomerleau
Appuyé par Yves Bourassa
Et résolu à l'unanimité

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

C. TRANSPORT ADAPTÉ

RÉSOLUTION # 6900-01-22

Que la municipalité de Nédélec autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 1 489 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

Il est proposé par Yves Bourassa
Appuyé par Véronique Lemire
et résolu unanimement

D. MAI, MOIS DE L'ARBRE

RÉSOLUTION # 6901-01-22

Depuis plusieurs années l'association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue met en place le programme « mai mois de l'arbre » qui est d'offrir des arbres gratuits à la population comme activité éducative.

Il est souligné que 100 arbres pourraient être plantés en mémoire du 100^e du grand feu à Nédélec de 1922 à 2022. Il est aussi apporté qu'une capsule temporelle pourrait aussi être enterrée au pied d'un arbre.

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement qu'au printemps 2022 une activité d'arbre gratuit soit organisée soit par la municipalité de Nédélec ou encore par Roulec Inc. Mais une seule activité d'arbre gratuit sera offerte aux citoyens, citoyennes.

E. ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL

ENTENDU QUE Lise Dénomé, directrice générale rencontre madame Carmen Paul et lui faire part des nouvelles attentes reliées à l'entretien du bureau municipal. Après avoir pris conscience des nouvelles tâches à faire pour l'entretien du bureau municipal madame, Paul reprendra son poste et sera soumis à un essai de 3 à 4 semaines et une évaluation sera faite après les semaines d'essai. À suivre.

19. CORRESPONDANCE

19.1 LETTRE À SNC-LAVALIN STAVIBEL – MONSIEUR JACQUES ST-ARNAULT

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre qui a été envoyée à monsieur Jacques St-Arnault.

20. PROCAHINE SÉANCE LE 7 FÉVRIER 2022

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

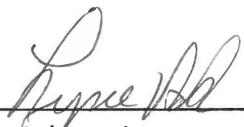
1 RENCONTRE PRÉVUE AVEC RÉMIGNY, GUÉRIN CONCERNANT LES SERVICES INCENDIE.

Lyne Ash, mairesse apporte des précisions sur la rencontre prévue entre la municipalité de Guérin et Rémigny qui devrait avoir lieu sous peu, reste à établir une date. Les membres expriment haut et fort qu'ils aimeraient y assister. Il est donc convenu qu'une rencontre aura lieu et que les conseillers.ères qui désirent y assister pourront le faire. Un courriel sera envoyé aux municipalités concernées pour qu'ils puissent avertir les membres de leur conseil de ce changement. Monsieur Richard Pleau sera aussi invité à assister à cette rencontre lorsqu'une date sera déterminée. À suivre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6902-01-22

Levée de la séance à 21h03, est proposée par Yves Bourassa.


Lyne Ash, mairesse


Lise Dénomme, directrice générale
et secrétaire-trésorière

